



DÉLIBÉRATION n° 2024-017 de la séance du 19/03/2024

OBJET : Tarifs 2024 - rectification d'erreur matérielle

L'an deux mille vingt quatre, le mardi dix-neuf mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vue, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 14 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Gaëlle ROUGERON;

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
- Mme Lydie MAHE avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mmes et MM. Nicolas CRIAUD, Emmanuel RIVERY, Claude CAUDAL, Christelle BRAUD, Alain VEY, Edith MARGUIN, Xavier BONNET, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,

M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,

Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,

Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,

Mme Maryse BRIAND, directrice déléguée, Innovations sociales,

Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,

Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,

Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,

Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Secrétariat général.

À l'unanimité, Mme Nadège PLACÉ a été désignée secrétaire de séance.

Tarifs 2024 - rectification d'erreur matérielle

EXPOSÉ

Le Conseil d'administration a, par sa délibération n°2023-042 du 14 novembre 2023, adopté les tarifs appliqués par le Centre de gestion de Loire-Atlantique aux collectivités et établissements affiliés et non affiliés pour l'année 2024.

Or cette délibération présente une erreur matérielle concernant l'adhésion au service paie. Le tarif d'adhésion par dossier de contractuel ou d'élu est en effet fixé à 19€ au lieu de 9€, tarif arrêté par la délibération n°2023-017 du 15 juin 2023 et qui n'avait pas lieu d'être modifié.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de procéder à la rectification de cette erreur.

DÉLIBÉRÉ

VU la délibération n°2023-042 du 14 novembre 2023 du Conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique relative aux taux de cotisation et tarifs pour 2024 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 23 voix pour :

• **Approuve** la rectification de la délibération n°2023-042 du 14 novembre 2023 en remplaçant le tarif d'adhésion par dossier de contractuel ou d'élu appliqué lors de l'adhésion au service paie par 9€ au lieu de 19€.

La grille de tarifs ainsi rectifiée est la suivante :

Prestation	Tarif collectivités affiliées	Tarif collectivités non affiliées
Frais de gestion assurance du risque statutaire	0,16% de la masse salariale affiliée	Sans objet
Médecine du travail		
Adhésion au service	0,51% de la masse salariale brute	0,51% de la masse salariale brute
Visite médicale programmée non honorée (Cf. convention médecine)	70 €	70€
Visite médicale à la demande des collectivités non suivies	70 €	70 €
Conseil médical		
Dossier présenté par les collectivités relevant du périmètre d'un autre CDG mais affectant des agents en Loire-Atlantique (délibération du 14/11/2014)		80€
Prévention des risques professionnels		
Mission d'inspection (ACFI) Accompagnement à l'élaboration du document unique	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID: 044-284400025-20240319-2024_017_DI-DE

Paie		
	Tarif forfaitaire de 500€ (à la signature de la convention)	
Adhésion au service	+ 21€/dossier de fonctionnaire et 9€/dossier de contractuel ou élu	
	(à l'issue du 1 ^{er} mois de prestation)	
Par bulletin de salaire	13€ (au lieu de 11€)	
Prestation spécifique	89€ / heure	105€/heure
Emploi et dynamiques professionnelles		
Missions temporaires	Coût salarial	Coût salarial
	+ 13% de frais de gestion	+ 13% de frais de gestion
Bilan de parcours professionnel	1780 €	2100 €
Appui à la conception du Plan individuel de	445 €	525€
développement des compétences		
Objectif recrutement	445 €	525€
Transitions managériales et organisationnelles	5	
Assistance archives	50 € / heure	Associations exerçant une mission de service public (délibération du 18/10/2017) : 50 €/ heure
Conseil et accompagnement	½ journée : 356 €	½ journée : 420 €
aux transitions managériales	1 journée : 712 €	1 journée : 840 €
et organisationnelles (dont coaching)	1 journee : 712 €	1 journee : 640 €
Analyse de profils personnels	712 € par candidat et par jour	840 € par candidat et par jour
Médiation		
Forfait de 8 heures	712€	840 €
Heure supplémentaire	89 €	105€

Pour extrait conforme, Le président,

Philip SQUELARD